



DOSSIER DE CANDIDATURE

Pôle espoirs féminin Mulhouse

« Journée d'informations et de tests »

Mercredi 29 avril 2026

Technicien responsable :

Monsieur RAKOTOMANGA Mathieu
06.16.71.25.83



Constitution du dossier de candidature 2026 - 2027

Votre dossier de candidature doit comporter :

1. Une lettre manuscrite de la candidate exposant ses motivations
Ces motivations seront appréciées par la Commission d'admission
2. Des documents régulièrement remplis :
 - a. Fiche de candidature au pôle espoirs volley-ball avec **photo scannée**
 - b. Fiche de renseignements sportifs du club où la candidate est licenciée
 - c. Fiche de renseignement de l'établissement scolaire d'origine avec notamment l'appréciation du chef d'établissement d'origine ou du professeur principal
 - d. Diverses attestations d'autorisations remplies par les parents
3. Des photocopies des bulletins de l'année scolaire en cours et des bulletins de l'année scolaire précédente
4. Le bulletin du 3^{ème} trimestre devra être transmis au CSRA dès la tenue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou un justificatif de dépôt d'une demande de naturalisation en cours d'instruction.



**Le dossier est à envoyer ou à déposer au Centre Sportif Régionale Alsace de Mulhouse (5 Rue des Frères Lumière, 68200 Mulhouse) à l'attention du Pôle Espoirs féminin de Volley-ball avant le 27 avril 2026.
Précisez « pli confidentiel »**

Pour toute question, vous pouvez adresser un mail à Monsieur Mathieu RAKOTOMANGA :
mrakotomanga.lgevolley@gmail.com

Les épreuves sélectives spécifiques au volley-ball auront lieu le **mercredi 29 avril 2026 de 9h30 à 17h00** au gymnase du Centre Sportif.

Réserver, par avance, son déjeuner par mail auprès de Mr RAKOTOMANGA et prévoir de l'argent pour régler la cafétéria du CSRA

La commission d'admission se prononcera très rapidement, et est composée :

- du responsable technique du pôle espoirs de volley-ball
- du proviseur ou son représentant des établissements scolaires concernés
- du président de la Ligue Grand Est de Volley-ball

L'admission définitive ne sera validée qu'après réception et étude du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre et signature du mandat de prélèvement SEPA pour règlement des frais d'hébergement, de restauration, des frais de dossier et d'équipement.

DEMANDE DE CANDIDATURE au *Pôle Espoirs VOLLEY-BALL*

PRESENTEE PAR :

NOM :	Prénom :	Taille : :	Poids :
Date de naissance :	Lieu :	Département :	
Parents (ou représentant légal) : M. Mme			
Adresse :			
Code Postal :	Ville :		
Sportive : Tél. port. : e-mail :			
Père : Profession : Tél. port. : e-mail :			
Mère : Profession : Tél. port. : e-mail :			
Nombre de frères et sœurs :			
Taille des parents : Père.....Mère			

SITUATION SCOLAIRE EN 2025 - 2026

Nom de l'établissement :		Téléphone :	
Adresse :			
Classe suivie :	Langues vivantes 1 :		2 :
Redoublement de cette classe :	Oui	Non	(1)
• Une option ou enseignement de détermination :			

DOIT RENTRER EN SEPTEMBRE 2026

Filière générale :			
Dans la classe de :			
Pour les Premières, le choix des options se fait parmi les matières suivantes (Entourer les matières voulues) :			
Anglais monde contemporain, mathématique, physique chimie, SVT, SES, Histoire Géographie Géopolitique.			
Langues vivantes demandées :	1 :	2 :	
Filière professionnelle :			
Dans la classe de :			
Langues vivantes demandées :	1 :	2 :	
Régime demandé :	Internat	Demi-pension	Externat
(1) Barrer les mentions inutiles			

Photo d'identité

àagrafer
à scanner

Date et signature des parents

Signature de l'élève :

DEMANDE DE CANDIDATURE au *Pôle Espoirs VOLLEY-BALL*

RENSEIGNEMENTS DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE D'ORIGINE

NOM : **Prénom** : **Classe** :

Participation au sport scolaire :

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Participez-vous à :

- l'A.S. volley-ball : oui non

- l'A.S. autre(s) spécialité(s) oui non

Si oui, lesquelles :

Avez-vous obtenu des titres en sport scolaire ?

Appartenez-vous à une section sportive volley-ball ? oui non Laquelle ?

Cadre réservé au professeur d'EPS (ou responsable de la section sportive):

Nom : Prénom : Téléphone : Mail :

Avis sur la candidature :

Signature :

Cadre réservé au chef d'établissement ou au professeur principal(e):

L'élève est-il susceptible de réussir une bonne scolarité dans l'orientation demandée ?

Nom et qualité.....Téléphone et adresse mail

Cachet et signature :

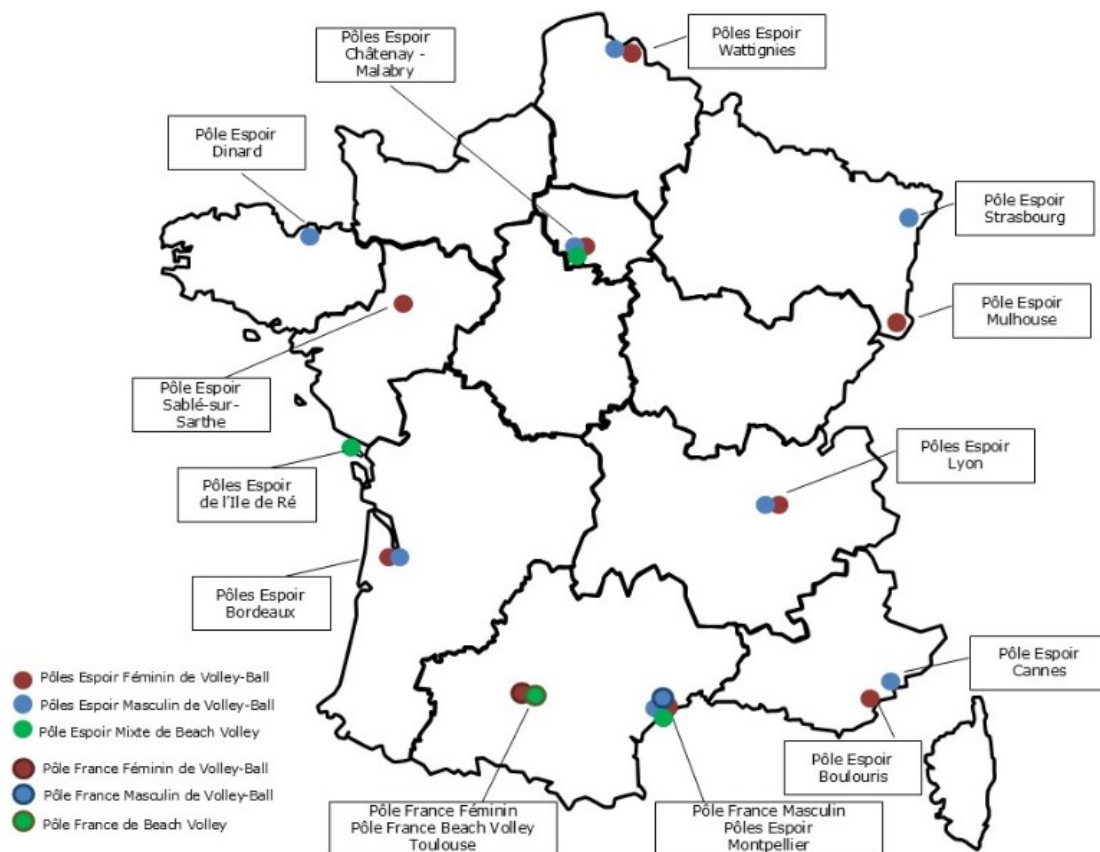


Un Pôle Espoirs, c'est quoi ?

La FFvolley organise sa filière d'accès au Haut-Niveau via le PPF « Projet de Performance Fédéral », validé par le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Par ses Pôles Espoirs, structures au cœur de cette architecture, la FFvolley propose de dispenser une formation sportive adaptée aux jeunes athlètes licenciés qui possèdent les qualités requises pour s'engager dans une carrière de haut-niveau. Véritable tremplin d'accès à la haute performance, ces structures permanentes permettent de délivrer aux jeunes potentielles une formation de qualité. Y sont regroupées les élites régionales des ligues qui alimenteront potentiellement les CFCP (Centres de Formation des Clubs Professionnels), le Pôle France et les équipes de France jeunes. Le recrutement régional est naturellement privilégié. Cependant, des exceptions pourront être faites, au cas par cas, notamment pour les jeunes issus de ligues régionales dépourvues de Pôles Espoirs.

Sur le territoire national, côté féminin : 8 Pôles Espoirs et 1 Pôle France IFVB.



Le CSRA de Mulhouse

Le CSRA de Mulhouse (Centre Sportif Régional Alsace) s'inscrit dans le réseau GRAND INSEP. Il a pour but, entre autres, de développer l'offre de service à destination des sportifs de Haut- Niveau sur le territoire. Il répond au cahier des charges précis rédigé par l'INSEP et les Fédérations françaises.



Une convention entre le CSRA et le Pôle Espoirs de Volley de Mulhouse (structure fédérale supportée par la Ligue Grand-Est de Volley-ball) permet à cette dernière de bénéficier de cet environnement de Performance qui répond pleinement aux exigences du Sport de Haut Niveau par les conditions optimales d'entraînement, de préparation et de récupération offertes au sportif mais également par la qualité de ces installations sportives et médicales.

Nos volleyeuses y évoluent tout au long de l'année.

L'accompagnement de la jeune volleyeuse du Pôle de Mulhouse sera ainsi complet et adapté à cette recherche de performance.

Le règlement interne du CSRA est communiqué en début d'année scolaire à chaque sportive.

FORMATION SPORTIVE et PHYSIQUE

L'entraînement sportif dispensé s'effectue tout au long de la semaine (du lundi au vendredi et possiblement le dimanche) et représente un volume horaire hebdomadaire de 17 heures par joueuse (Volley-ball - Préparation Physique- Récupération).

Dans le cadre du PPF, une lettre d'engagement et une convention Athlète/FFVolley sont signées chaque année.

Les joueuses entrant au Pôle doivent être licenciées à la FFVolley dans leur club au jour de la rentrée et pendant toute leur formation. L'assurance de la licence FFVolley de la joueuse couvre celle-ci durant sa pratique au Pôle Espoirs. Elles s'entraînent la semaine au Pôle, rentrent dans leur club respectif où elles restent licenciées, dès le vendredi pour l'entraînement et la participation aux compétitions du week-end.

Le staff technique se compose de l'entraîneur principal ainsi que de son adjoint qui est également le préparateur physique.

LLE STAFF TECHNIQUE - Saison 2025-2026		
Entraîneur principal coordonnateur	Mathieu RAKOTOMANGA	Encadrement de l'ensemble des créneaux d'entraînement technique et de préparation physique. DEJEPS Perfectionnement sportif mention Volley-ball Licence STAPS spécialité Activité Physique Adaptée et Santé Licence STAPS spécialité Management du sport
Entraîneur adjoint et Préparateur physique	Gino KOKUVI	BPJEPS Volley BPJEPS AGFF mention Haltérophilie, musculation mention cours collectifs Programmation et encadrement des séances de Prépa Physique. Ancien joueur professionnel passé par le CNVB.

LA FORMATION SPORTIVE	
Entraînements technico-tactiques	13h hebdomadaires par joueuse. Des séances supplémentaires individuelles (spé) ou en groupe restreint sont possibles en fonction des emplois du temps scolaires et de la disponibilité physique des joueuses. Encadrement par Mathieu RAKOTOMANGA et Gino KOKUVI. Omnisport, alvéole 3 dédié au volley-ball et matériel pédagogique, 2 terrains latéraux et un central.
Préparation Physique	4h hebdomadaires par joueuse. Programmation et encadrement par Gino KOKUVI et Mathieu RAKOTOMANGA. Accès libre aux salles de musculation et au matériel.
Matches de pré-National	Participation au Championnat de Pré-National en tant qu'équipe Pôle Espoirs Mulhouse Matches joués en semaine, en parallèle de ce qui est proposé à la joueuse en club les weekends. Cet engagement permet un espace compétitif régulier pour mise en application du travail technico-tactique réalisé aux entraînements. Déplacement avec minibus mis à disposition par la ville ou le CSRA.
Activités en club	Les joueuses sont et restent licenciées dans leur club respectif. Elles s'y entraînent le vendredi soir et doivent répondre favorablement aux sollicitations sportives de celui-ci : entraînements, match de championnat ou coupe de France. Les joueuses évoluant dans une équipe de niveau Nationale 3 ou plus et dans un périmètre de 30 minutes en voiture autour du CSRA auront l'autorisation de sortir une fois en semaine pour participer à l'entraînement prévu de cette équipe uniquement .
Autour de la Performance	Sensibilisation et actions diverses au fil de l'année sur les dimensions de la performance : Gestion du temps, la préparation mentale pour la performance, la culture Volley, l'alimentation, le sommeil, etc... Possibilité de suivi individualisé avec diététicienne, psychologue.
Bilans et entretiens	Réguliers au cours de la saison, de façon individuelle.

FORMATION SCOLAIRE

Chaque sportive est également une élève, placée sous l'autorité et la responsabilité du proviseur de l'établissement fréquenté et doit donc se conformer au règlement intérieur correspondant. Les trois établissements scolaires, qui accueillent les joueuses du Pôle Espoirs de Mulhouse, sont tous situés à 10 minutes à pied ou en tram du CSRA à Mulhouse.

Il s'agit du

- Collège Bel Air
- Collège Privé Jeanne d'Arc
- Lycée général Albert Schweitzer.

La différence entre nos athlètes et une élève « standard » de lycée ou de collège consiste en l'aménagement d'un emploi du temps permettant de libérer les élèves pour les séquences d'entraînements.

Le CPE au DSHN - Département du Sport de Haut Niveau – est chargé du suivi scolaire.

En soirée, au sein du CSRA sont également organisées des cours délocalisés (rattrapage pour celles qui doivent quitter Mulhouse le vendredi en début d'après-midi ou pour celles allégées en journée). Si nécessaire, des cours de soutien peuvent être mis en place pour permettre aux élèves de combler leurs lacunes.

LA SCOLARITÉ	
<i>Suivi scolaire</i>	<p>Une convention locale de fonctionnement relative aux conditions d'accueil et de scolarité des sportives inscrites dans le parcours de performance fédérale (PPF) est signée entre le CSRA et les établissements scolaires.</p> <p>Le suivi scolaire est effectué par le référent du CSRA en lien avec les responsables des structures sportives conventionnées et des équipes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges réguliers. • Préparation et anticipation en amont des emplois du temps, périodes d'absences... • Accompagne des joueuses dans leur projet scolaire pour évoquer les perspectives à court et moyens termes - orientation.
<i>Aménagements scolaires</i>	<p>Etablissements scolaires (Collège et Lycée) à 10min à pied ou en tram.</p> <p>Cours délocalisés en soirée ou en journée assumés par des professeurs de l'Education Nationale en activité.</p> <p>Etudes dirigées en soirée avec présence et tutorat possible d'étudiants de 3^{ème} année.</p>
<i>Soutien scolaire</i>	<p>Le responsable du suivi de l'internat peut être amené à mettre en place des aménagements et un soutien scolaire individualisé si nécessaire.</p>

HÉBERGEMENT

Les sportives seront hébergées et internes au CSRA, sauf cas particuliers d'une joueuse habitant à proximité qui pourrait avoir un statut d'externe ou demi-pensionnaire.

Le responsable de la Vie Interne au DSHN est chargé du recrutement et du suivi des « maitres d'étude et d'internat » qui veillent au bon déroulement de la vie interne. Ils sont en liaison étroite avec le coordonnateur du Pôle Espoirs.

LA VIE INTERNE	
<i>Hébergement en chambre double ou triple</i>	Pour nos volleyeuses, l'hébergement se situe dans le bâtiment hébergement. Ces chambres leur « appartiennent » et leur sont accessibles tout au long de la journée durant les périodes scolaires, et suivant la formule choisie, les week-ends et pendant les vacances scolaires.
<i>... ou en chambre individuelle</i>	Pour les étudiantes en classe de terminale uniquement. Volonté de laisser davantage d'autonomie pour préparer le baccalauréat.
<i>Restauration au CSRA</i>	L'ensemble des repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) est pris au CSRA Ils sont préparés par une équipe de cuisiniers (75% de produits frais). Le menu est adapté au public sportif de Haut-Niveau et élaboré sous le contrôle d'une diététicienne.
<i>Goûter</i>	Mise à disposition d'un goûter quotidien après les cours de l'après- midi et avant l'entraînement.
<i>Surveillance</i>	Assurée par une équipe de maitres d'internat, présence continue de 16h à 8h. Personnel d'accueil de 7h à 22h en journée et de 22h à 7h en nuitée par un veilleur de nuit. Couverture de l'ensemble de l'établissement par un réseau de vidéosurveillance.
<i>Buanderie</i>	Accès payant aux lave-linge et sèche-linge.

LE POLE MEDICAL

Un docteur expert en médecine et biologie du Sport – Médecine Physique et de Réadaptation, dédié au suivi des joueuses au pôle espoirs assurent une permanence quotidienne au sein du CSRA et le suivi médical réglementaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Procèdent aux consultations et délivrent les fiches médicales de triple surclassement.

Présence d'autres médecins spécialisés (rhumatologie, neurologie, radiologie, réanimation médicale, ostéopathie, gynécologie médicale et obstétricale, cardiologie, sommeil, anesthésie).

Les infirmières accueillent les joueuses au quotidien, prise de RDV médecins, kinés, examens médicaux extérieur (IRM, scanner, radiographie, ...).

Présence toute la semaine de 8h à 19h d'une équipe de kinés (1 référent). Séance de soins sur prise de rendez-vous auprès de la secrétaire. Possibilité d'utilisation du matériel de récupération en semaine en présence des kinés.

Deux membres du DSHN et 2 kinés sont habilités pour intervenir sur de la réathlétisation (retour encadré à la reprise de l'activité post-traumatique).

Une psychologue conventionnée avec le CSRA peut mettre en place un accompagnement de la joueuse (problématique de bien-être ou optimisation de la performance gestion du stress- routines imagerie mentale...) à la demande du médecin, de la joueuse ou du responsable du Pôle Espoirs.

Espace Cryo centre : Bain froid, Sauna. Trois créneaux hebdomadaires sont réservés pour le Pôle Volley.

Coût global de la saison au Pôle de Mulhouse (à prévoir une évolution des tarifs pour la saison 2026-2027 en cours de validation qui sera présentée lors de la journée de sélection)

Internat

FORFAIT	COÛT
Internat sans week-ends et sans petites vacances scolaires	3700€
Internat avec week-ends et sans petites vacances scolaires	4400€
Internat 11 mois	5700€

Demi-pension

FORFAIT	COÛT
Demi-pension collège/lycée (lundi au vendredi)	800€
Demi-pension au CSRA du lundi au vendredi	1200€
Demi-pension au CSRA du lundi au dimanche	1650€

Externat : 1000€ de frais de formation sportive pour les **externes seulement**

Bains froids et récupération : 120€

Pack équipement : 200€

Frais administratifs (secrétariat ligue) : 15€

Les frais liés au SMR (suivi médical régulier) sont facturés à la FFVolley

Des aides financières peuvent être accordées par différentes instances

Aides liées au statut de sportives Haut Niveau et/ou aux revenus : Bourse sociale FFVolley, Conseil Départemental, club, CAF ...

**Autorisation de l'utilisation de l'image Individuelle
pour des opérations de communication et de promotion en :
Beach-volley / Volley-ball**

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Madame, Mademoiselle, Monsieur, (1)
....., représentant légal de
.....
autorise par la présente, pour la saison 2026-2027, la FFVB à utiliser son
nom, son image, et tout élément de sa personnalité (voix, silhouette, etc.)
pour des opérations techniques, commerciales, et/ou promotionnelle de
la FFVB.

Fait à :

Le :

Signature :

(1) *Barrer les mentions inutiles*

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE
Pour la saison 2026/2027

Je soussigné (e) _____ autorise

Mathieu RAKOTOMANGA, Technicien, responsable du pôle Espoirs féminin de Volley-ball de Mulhouse (ou son adjoint), à faire pratiquer une intervention chirurgicale sur mon enfant

Nom : _____ **Prénom :** _____

en cas d'urgence.

Numéro de Sécurité Sociale des parents : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Les coordonnées du médecin traitant familial (s'il y en a un) sont les suivantes :

Nom : _____ **Prénom :** _____

Téléphone : _____

Observation particulière important en vue d'une intervention :

Fait à :

Le :

Signature du père (1) :

Nom

Signature de la mère (1) :

Nom

(1)

La signature des deux parents doit être précédée de la mention « Lu et approuvé ».

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SANGUIN 2026/2027

Prenant connaissance des textes suivants :

Extrait du code du sport, article R 232-52 : La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé. (...) Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Extrait du code du sport, Article L232-17 : Se soustraire, tenter de se soustraire ou refuser de se soumettre aux contrôles prévus aux articles L. 232-12 à L. 232-16, ou de se conformer à leurs modalités, est passible des sanctions administratives prévues par les articles L. 232-21 à L. 232-23.

Je soussigné (Père, mère, responsable légal¹ du mineur) :

Demeurant (adresse complète) :

Téléphone :

Nom et prénom de l'Athlète :

Licencié(e) à la FFVB (numéro et club) :

Autorise(nt), dans le cadre du programme de lutte contre le dopage, les médecins « Agent de Contrôle du Dopage » à contrôler l'enfant ci-dessus grâce aux moyens de dépistage en vigueur y compris par voie de prélèvement sanguin. Sauf dénonciation par lettre recommandée adressée à la FF volley, cette autorisation est valable jusqu'à la majorité de l'enfant.

Fait à :

Le :

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Le père, la mère, le représentant légal¹

L'Athlète

(1)
Rayez les mentions inutiles.